

Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'avril - le 15 mai 2024 à 8 h 30

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 15 mai 2024 à 8 h 30.

présents : préfet Paul Gilmore

> conseiller Paul Sabourin

> > Harold Janzen Émile Rémillard Jean Barnabé Louis Duval

Jolene Bird directrice générale

directrice générale adjointe Katherine Roy

Si un point est inscrit à l'ordre du jour mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion / Opening of Meeting

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 8 h 20.

2 Adoption de l'ordre du jour / Adoption of Agenda

> Nº de résolution : 24 074 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion du 15 mai 2024 soit par la

présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal / Adoption of Minutes

N° de résolution : 24 075 Proposée par : Harold Janzen Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 17 avril

2024 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver / Finance - List of Accounts for

Approval

N° de résolution : 24 076 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20240483 au chèque n° 20240607

Total: 534 712,33 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers / Financial Statement

N° de résolution : 24 077 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 30 avril 2024 tels

que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les réserves / Reserve Report

- 4.3 Rapport sur les heures supplémentaires / Overtime Report
- 4.4 Rapport sur les permis de construction / Building Permit Report
- 5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences / Variations, Conditional Use and other Hearings
- 5.1 Audience publique sur ordre de dérogation V1/24 ouverture 9 h / Variation Order V1/24 Public Hearing Opening 9 a.m.

Nº de résolution : 24 078

Proposée par : Émile Rémillard **Appuyée par :** Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa réunion ordinaire et qu'il se réunisse en audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V1.24

ADOPTÉE

5.2 Audience publique sur ordre de dérogation V1/24 – clôture / Variation Order V1/24 - Public Hearing - Closing

N° de résolution : 24 079 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V1/24 soit close.

ADOPTÉE

5.3 Ordre de dérogation V1/24 - décision / Variation Order V1/24 - Decision

N° de résolution : 24 080 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE Donald Sabourin, propriétaire enregistré du lot riverain 198, zoné AG (Agriculture) a fait une demande pour modifier la marge de recul minimale pour une cour latérale de 15 pieds à 0 pied afin de légaliser l'emplacement du garage existant;

IL EST RÉSOLU que la demande de dérogation n° V1/2024 soit APPROUVÉE sans condition.

ADOPTÉE

6 Délégations / Delegations

présents : Oliver Prusina - Bureau d'évaluation de Morden. Propriétaire : Réal Tétrault

6.1 Présentation de l'évaluation fiscale - Oliver Prusina - 9 h 10

M. Prusina a comparu devant le conseil pour passer en revue les changements de l'évaluation 2025 à venir dans la municipalité.

7 Projets de règlements / By-laws Proposed

7.1 Règlement 851/24 - Prélèvement pour service spécial de matières du

recyclage - 2° lecture N° de résolution : 24 081 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 851/24 sur le prélèvement pour service spécial relatif à la collecte et au traitement des matières du recyclage soit adopté en DEUXIÈME lecture tel qu'amendé.

ADOPTÉE

7.2 Règlement 851/24 - Prélèvement pour service spécial de matières du

recyclage - 3° lecture N° de résolution : 24 082 Proposée par : Louis Duval Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 851/24 sur le prélèvement pour service spécial relatif à la collecte et au traitement des matières du recyclage soit adopté en TROISIÈME lecture et ADOPTÉ.

nom	pour	contre	abstention absent
Jean Barnabé	✓		
Louis Duval	✓		
Paul Gilmore	✓		
Harold Janzen	✓		
Émile Rémillard	✓		
Paul Sabourin	✓		

ADOPTÉE

7.3 Règlement 852/24 - Prélèvement pour service spécial de collecte des déchets

- 2^e lecture

Nº de résolution : 24 083

Proposée par : Émile Rémillard **Appuyée par :** Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 852/24 sur le prélèvement pour service spécial relatif à la collecte des déchets soit adopté en DEUXIÈME lecture tel qu'amendé.

ADOPTÉE

7.4 Règlement 852/24 - Prélèvement pour service spécial de collecte des déchets

- 3e lecture

N° de résolution : 24 084 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 852/24 sur le prélèvement pour service spécial relatif à la collecte des déchets soit adopté en TROISIÈME lecture et ADOPTÉ.

nom	pour	contre	abstention absent
Jean Barnabé	✓		
Louis Duval	✓		
Paul Gilmore	✓		
Harold Janzen	✓		

Émile Rémillard ✓
Paul Sabourin ✓

ADOPTÉE

7.5 Règlement n° 853/24 sur les taux d'imposition 2024 - 2° lecture

N° de résolution : 24 085 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 853/24 sur les taux d'imposition pour

l'année 2024 soit adopté en DEUXIÈME lecture tel qu'amendé.

ADOPTÉE

7.6 Règlement n° 853/24 sur les taux d'imposition 2024 - 3° lecture

N° de résolution : 24 086 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 853/24 sur les taux d'imposition pour

l'année 2024 soit adopté en TROISIÈME lecture ET ADOPTÉ.

nom pour contre abstention absent

Jean Barnabé

Louis Duval

Paul Gilmore

Harold Janzen

Émile Rémillard

Paul Sabourin

contre abstention absent

✓

Louis Duval

✓

✓

Paul Sabourin

contre abstention absent

✓

V

Louis Duval

✓

✓

Paul Sabourin

contre abstention absent

✓

V

Louis Duval

✓

✓

Paul Sabourin

ADOPTÉE

8 Rapport sur les comités / Report on Committees

8.1 Rapport du directeur des travaux publics / Public Works Manager Report

Nº de résolution : 24 087 Proposée par : Harold Janzen Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics

du 15 mai 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 Comité du projet d'atténuation des effets du chemin St. Mary's / Mary's Road Mitigation Project Committee

Le projet fait actuellement l'objet d'un appel d'offres, rien à signaler.

8.3 Comité de l'OMU / EMO Committee

Rien à signaler.

8.4 Comité du D. u. l. / LUD Committee

Rien à signaler.

8.5 Pembina Valley Water Co-op

Le préfet Paul Gilmore a présenté une brève mise à jour verbale.

8.6 Rapport du comité de l'AMBM / AMBM Committee Report

La correspondance mensuelle du comité a été mise à disposition pour consultation.

8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome / Assisted Living Project Committee

Le procès-verbal de la dernière réunion a été fourni. Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

8.8 District hydrographique de la vallée de la Pembina / Pembina Valley Watershed District

Le conseiller Jean Barnabé a présenté une mise à jour verbale.

8.9 District hydrographique Seine-Rats-Roseau / Seine Rat Roseau Watershed District

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale et le procès-verbal de la dernière réunion a été déposé pour examen.

8.10 Caucus RPGC 75 / PTH 75 Caucus

Rien à signaler.

9 Rapports des groupes subordonnés / Reporting Entity Reports

9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean / St. Jean Parks & Rec

Le conseiller Paul Sabourin présente un rapport verbal sur les activités du service des parcs et loisirs.

9.2 Letellier Athletics Association

Letellier Athletics organisera son AGA les 21.24 mai à 19 h à la salle communautaire de Letellier.

9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph

Rien à signaler.

9.4 Musée Saint-Joseph Museum

Le Musée de Saint-Joseph organisera son Festival annuel du patrimoine les 8 et 9 juin 2024.

9.5 Bibliothèque Montcalm Library

Le procès-verbal a été mis à disposition pour consultation.

9.6 Paradis

Le procès-verbal a été mis à disposition pour consultation.

9.7 District des mauvaises herbes Valley / Valley Weed District

La directrice générale Jolene Bird a présenté une mise à jour verbale.

10 Correspondance / Correspondence

10.1 Correspondance - action requise / Correspondance - Action Required

10.1.1 Plan d'accessibilité de la M.R. de Montcalm

N° de résolution : 24 088 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Plan financier tel que présenté.

ADOPTÉE

10.1.2 Plan d'accessibilité de la MR de Montcalm - Politique de service à la clientèle

N° de résolution : 24 089 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE la M.R. de Montcalm adopte la Politique G/A-036 sur la norme d'accessibilité en service à la clientèle telle que présentée.

ADOPTÉE

10.1.3 Plan d'accessibilité de la MR de Montcalm - Norme d'accessibilité pour

l'emploi

Nº de résolution: 24 090

Proposée par : Émile Rémillard **Appuyée par :** Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la norme d'accessibilité pour l'emploi telle

que présentée.

ADOPTÉE

10.1.4 Plan d'accessibilité de la MR de Montcalm - norme d'accessibilité pour

l'emploi - plans personnalisés

N° de résolution : 24 091 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la norme d'accessibilité pour l'emploi telle que présentée.

ADOPTÉE

10.1.5 Comité de la région Est de l'AMM

10.1.6 Accord et projet du CDEM

N° de résolution : 24 092 Proposée par : Jean Barnabé Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE l'AMBM et le CDEM travaillent à un projet visant à renforcer le marché du travail dans les municipalités rurales bilingues et ont demandé l'aide de la M.R. de Montcalm:

ATTENDU QUE la M.R. de Montcalm fournira un répertoire d'entreprises au CDEM et travaillera avec le CDEM pour déterminer les besoins des entreprises locales en matière d'emploi;

ATTENDU QUE, conjointement avec l'accord, le CDEM fournira à la M.R. de Montcalm une subvention de 11 000 \$ pour les coûts de développement économique, que la M.R. devra égaler;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'accord et ordonne à la directrice générale de travailler avec le CDEM comme il se doit pour remplir les obligations de l'accord.

ADOPTÉE

10.1.7 Demande par la M.R. de Sainte-Anne de soutien à la résolution - drainage provincial

N° de résolution : 24 093 Proposée par : Harold Janzen Appuyée par : Émile Rémillard

ATTENDU QUE la province du Manitoba possède des infrastructures de drainage à de nombreux endroits dans la province du Manitoba;

ATTENDU QUE la province du Manitoba est responsable de l'entretien et de la maintenance de ces infrastructures de drainage;

ATTENDU QUE l'absence d'entretien continu de ces systèmes de drainage entraîne un refoulement ou un goulot d'étranglement des eaux courantes;

ATTENDU QUE chaque municipalité où se trouve l'infrastructure de drainage provinciale dépend de ces systèmes d'infrastructure de drainage pour le fonctionnement efficace et continu des systèmes de drainage municipaux qui se jettent dans les infrastructures de drainage provinciales;

IL EST DONC RÉSOLU DE demander à l'AMM de faire pression sur le gouvernement du Manitoba pour qu'il veille à ce que les réseaux de drainage

appartenant à la province soient mis à jour de manière à permettre un écoulement continu et efficace des eaux de ruissellement et des eaux de pluie des réseaux de drainage municipaux vers les réseaux de drainage provinciaux et à travers ceux-ci.

ADOPTÉE

10.1.8 Demande par la M.R. de Sainte-Anne de soutien à la résolution - amendes pour l'application des règlements municipaux

N° de résolution : 24 094 Proposée par : Louis Duval Appuyée par : Paul Sabourin

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement sur l'exécution des règlements municipaux (R.M. 116/2016), un règlement de la *Loi sur les contraventions municipales*, c. M 245 de la C.P.L.M., prévoit que la peine administrative maximale qu'une municipalité peut imposer à l'égard d'une contravention désignée est de 1 000 \$;

ATTENDU QUE le Règlement sur l'exécution des règlements municipaux est en vigueur depuis le 8 août 2016, sans augmentation inflationniste de la peine maximale permise;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation a augmenté de 7,8 % en 2022 au Manitoba, après des années d'augmentation allant de 0,5 % à 3,3 % selon le Bureau des statistiques du Manitoba;

ATTENDU QUE les règlements établis en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* ne sont pas limités à cette amende maximale de 1 000 \$ pour des infractions identiques;

ATTENDU QUE les municipalités doivent supporter le coût croissant de la fourniture de services d'exécution des règlements, aux dépens des contribuables en général, lorsque les montants ne peuvent pas être entièrement recouvrés par le biais d'amendes;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'Association des municipalités du Manitoba soit priée de faire pression sur la province du Manitoba pour qu'elle révise l'article 2 du Règlement sur l'exécution des règlements municipaux en ce qui concerne l'amende maximale imposable en vertu de la *Loi sur les contraventions municipales*.

ADOPTÉE

10.1.9 Accord sur les routes frontalières avec la M.R. De Rhineland

N° de résolution : 24 095 Proposée par : Paul Sabourin Appuyée par : Jean Barnabé **ATTENDU QUE** Montcalm et Rhineland souhaitent officialiser leur accord de partage des routes limitrophes en ce qui concerne l'entretien et les projets en immobilisations;

ATTENDU QUE plusieurs devis ont été reçus et examinés par le directeur des travaux publics de Montcalm;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le conseil accepte d'approuver l'accord sur les routes frontalières avec la municipalité de Rhineland, tel que présenté;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

10.2 Correspondance - reçue à titre d'information / Correspondence - Received as Information

<u>de</u>	sujet
Ministre des Transports	Transport Canada - réponse à la résolution de l'AMM
Ministre des Finances	Finance MB - réponse à la résolution de l'AMM
FCM	FCM - réponse à la résolution de l'AMM
Ministre du DÉIC	DÉIC MB - réponse à la résolution de l'AMM
Ministre de l'EC	EC MB- réponse à la résolution de l'AMM
Ministre de la Justice	Justice MB - réponse à la résolution de l'AMM
Ministre de l'ÉPF	ÉPF MB - réponse à la résolution de l'AMM
Ministre de l'Agriculture	Agriculture MB - réponse à la résolution de l'AMM
Ministre du LLCDLCI	LLCDLCI MB - réponse à la résolution de l'AMM
ОМИ	OMU MB - réponse au plan d'urgence
M.R. de Montcalm	lettre au résident - demande de réponse
PEMVP	12 septembre 2023 - notes
CDEM	correspondance électronique
prov du MB	Avis du comité de révision 2025
Relations avec les municipalités	Bulletin 2024-15 - Remboursement de la taxe scolaire
Relations avec les municipalités	Avis MEDIP
MRM MB	réponse à la résolution 2024
CPGS MB	réponse à la résolution 2024

Sécurité publique Canada	réponse à la résolution 2024

11 Affaires en cours / Ongoing Business

11.1 Développement d'affaires/visites / Business Development/Visits

11.2 Inondations / Flood Events

12 Rapport de la directrice générale / CAO Report

Nº de résolution: 24 096

Proposée par : Émile Rémillard Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport de la directrice générale du

15 mai 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

13 Huis clos / In Camera

N° de résolution : 24 097 Proposée par : Louis Duval Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M.R. de Montcalm se constitue en comité

plénier à huis clos pour discuter de questions juridiques.

ADOPTÉE

13.1 Huis clos - clôture / In Camera - Return

N° de résolution : 24 098 Proposée par : Harold Janzen Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion

ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

14 Levée de la séance / Adjournment

N° de résolution : 24 099 Proposée par : Louis Duval Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre

d'information:

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 12 juin 2024 à 8 h.

Levée de la séance : 13 h 30.

ADOPTEE	
préfet	directrice générale